

ENVOI DE LA REOM 2019

Dates à retenir

Mardi 15 janvier 2019 : Envoi de la REOM dans les 20 communes pour les prélevés (avis

d'échéances et factures).

Dates des prélèvements : 15 février / 15 mars / 15 avril / 15 mai

/ 17 juin et 15 juillet

<u>Vendredi 1^{er} mars 2019</u>: Envoi de la REOM dans les 19 communes rurales pour les non

prélevés (particuliers et professionnels)

Date limite de paiement : mercredi 3 avril 2019

<u>Jeudi 2 mai 2019 :</u> Envoi de la REOM pour la commune d'Yvetot pour les non

prélevés (particuliers)

Date limite de paiement : mardi 4 juin 2019

<u>Jeudi 19 Septembre 2019</u>: Envoi de la REOM aux Professionnels sur la commune d'Yvetot.

Date limite de paiement : mardi 22 octobre 2019

Jeudi 24 Octobre 2019 : Envoi de la REOM aux usagers arrivés en cours d'année

sur les 20 communes

Date limite de paiement : mardi 26 novembre 2019